

21 février 2014

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 9 octobre 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 500 000 francs destiné à la mise aux normes de différentes places de jeux existantes (école Liotard et six parcs municipaux).

Rapport de M. Christian Zaugg.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du 29 octobre 2013. La commission, présidée par M^{me} Nicole Valiquer Greuccio, a examiné cette proposition lors de sa séance du 4 décembre 2013. Elle a, dans ce but, auditionné M^{me} Francine Koch, directrice adjointe du département de la cohésion sociale et de la solidarité, M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour la petite enfance, ainsi que M. Michel Castagna, technicien de places de jeux.

Le rapporteur tient ici à remercier M. Jorge Gajardo Muñoz pour la qualité de ses notes de séance qui lui ont permis de rédiger le présent rapport.

Audition de M^{me} Francine Koch, directrice adjointe du département de la cohésion sociale et de la solidarité, M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions de la petite enfance, et M. Michel Castagna, technicien de places de jeux

En guise d'introduction, M^{me} Widmer rappelle qu'en 2002, le Canton de Genève a informé la Ville que les normes européennes souscrites par la Suisse (normes EN-SN) constituaient dorénavant le cadre de référence pour les autorisations de construire de places de jeux et leur ouverture au public. En réponse à cela, la Ville a procédé à une évaluation de ses places de jeux en les classant en trois catégories: celles qui comportent des risques graves, des risques moyens à faibles et celles qui ne présentent pas de risques. Elle rappelle que le Conseil municipal a depuis voté deux crédits qui ont permis de rendre conformes un bon 80% des installations. Elle indique également que, parallèlement à cela, de nouvelles places de jeux ont été inaugurées.

Nonobstant, la Ville n'est pas au bout du chemin et c'est la raison pour laquelle, elle présente la proposition PR-1045 qui entend renouveler, notamment aux Bastions et au parc Baud-Bovy, des installations obsolètes et surtout en mauvais état. M^{me} Widmer reconnaît bien volontiers que ces nouvelles normes entraînent un appauvrissement en matière de créativité et d'originalité, mais juge que la Ville dispose encore d'une certaine marge de manœuvre. Elle invite les commissaires, à cet égard, à prendre connaissance du rapport intitulé: «Planifica-

tion des places de jeux en Ville de Genève. Etat des lieux et perspectives» que le département a mis en ligne.

Un commissaire lui demande si les nouveaux jeux seront choisis sur catalogue ou s'ils seront commandés à des artistes comme pour le parc Baud-Bovy.

M^{me} Widmer lui répond, en faisant circuler un catalogue, que le département a mandaté l'artiste Aloys, qui a travaillé de concert avec les habitants. Elle reconnaît que cette démarche représente un coût plus élevé mais estime qu'elle a pour effet de mieux coller à la vie du quartier et qu'elle met les artistes locaux à l'ouvrage.

M. Castagna, quant à lui, donne quelques indications sur le projet «Palafittes» conçu par Aloys, en indiquant que la butte existante sera assortie d'une nouvelle installation qui comportera une zone pour les petits et une zone pour les plus grands. Le bac à sable sera conservé en l'état. Il ajoute que la construction sera confiée à des entreprises du secteur social et solidaire, en particulier en ce qui concerne la menuiserie.

Un commissaire aimerait connaître le nombre des places de jeux qui restent à rénover et l'avenir d'un certain nombre de cabanes qui font le bonheur des enfants.

M^{me} Widmer lui répond qu'à l'issue de la réalisation de la proposition PR-1045, 324 installations sur 340 seront aux normes. Nonobstant, elle précise que la Ville entend, pour plusieurs cabanes, déroger aux dispositions considérant qu'en la matière les choses vont trop loin.

Une discussion s'engage au sein de la commission au sujet de l'avenir des installations de Baby-Plage que plusieurs élus-es regrettent de voir disparaître.

M^{me} Koch juge que la créativité doit se fixer des limites et que, concernant ces installations, force est de constater qu'elles sortent du cadre légal fixé par le Canton. La Ville, sollicitée par l'association en matière de responsabilité en cas d'accident, a d'ailleurs répondu qu'elle n'était pas compétente pour se prononcer là-dessus. Le Canton, propriétaire, via la police du feu, lui a fait connaître que lesdites installations n'étaient pas conformes et qu'il convenait, par conséquent, soit de les adapter soit de les démonter. Dont acte.

Un commissaire aimerait en savoir plus sur les normes EN-SN.

M^{me} Widmer et M. Castagna lui expliquent que ces normes, qui énoncent un certain nombre d'exigences en matière de dimensions et de construction, figurent dans d'épais classeurs et que chaque installation fait l'objet d'un chapitre.

Un autre commissaire indique qu'en matière de jeux pour les enfants la zone de Grange-Canal est un désert. Il juge que la rive droite est mieux dotée que la rive gauche.

M^{me} Widmer n'en disconvient pas mais relève toutefois qu'on ne peut agir partout en même temps. Elle indique que des places de jeux itinérantes pourraient pallier aux nécessités des quartiers mal dotés.

Un commissaire regrette le coût élevé de Baud-Bovy qui aurait pu, selon lui, permettre de financer d'autres projets.

M^{me} Widmer juge que ce coût n'est pas si élevé que cela pour une installation qui s'étend sur une grande superficie dans un beau parc. Elle en profite pour préciser que, de ce point de vue, la place de jeux des Bastions aurait pu être plus étendue mais que, dans ce cas, l'aspect patrimonial l'a emporté sur d'autres considérations.

M. Cavagna revient sur le coût et précise que les émoluments de l'artiste se montent à 40 000 francs, coût qui comprend les études, les maquettes et les plans.

Un commissaire souhaiterait, dans l'affaire du parc des Délices, connaître comment la Ville a pris autant de temps entre l'enlèvement des installations et leur remplacement. Il aimerait également en savoir plus sur les projets d'avenir.

M^{me} Widmer lui transmettra volontiers les informations demandées, notamment en matière de concertation. Elle précise cependant, à ce titre, que les interlocuteurs sont nombreux: conseils d'établissements, associations, etc., et qu'il n'est pas toujours facile de tous les réunir. Elle souligne que le crédit de Baud-Bovy a pour but de solder l'assainissement des installations existantes dans des parcs. Elle ajoute que des projets sont sur la table, notamment au parc du Clos-Voltaire, mais que, s'agissant d'un espace protégé, la marge de manœuvre est assez restreinte.

M. Cavagna relève que la concertation connaît des réussites et de citer l'école des Crêts-de-Champel où les enfants ont dessiné l'image d'un château fort et sur les marches duquel les partenaires ont apposé l'empreinte de leurs mains.

Un commissaire aimerait connaître le coût au mètre carré de chaque projet.

M. Cavagna lui rétorque que les circonstances, la morphologie étant différentes d'un lieu à l'autre ce coût comparatif n'est pas parlant.

Nonobstant, M^{me} Widmer fera parvenir un document à la commission.

Un commissaire revient sur le problème de la sécurité et des risques. Il se demande si les accidents sont une réalité ou si certains parents fondent leurs requêtes en matière de sécurité davantage sur un sentiment que sur une réalité tangible.

M. Cavagna comprend cette remarque mais indique que les auteurs des normes cantonales admettent des incidents mineurs, sans conséquences graves,

mais fondent leur appréciation sur des risques d'accident comportant des dommages irréversibles.

Un élu demandant d'élargir la diffusion du rapport aux maisons de quartier, M^{me} Widmer retient cette proposition et veillera à sa distribution.

Discussion

La commission estimant qu'elle peut passer au vote, le président soumet la proposition PR-1045 aux voix. Celle-ci est acceptée par 11 oui (2 EàG, 2 S, 1 Ve, 1 DC, 3 LR, 2 UDC) et 2 abstentions (MCG). Le projet de délibération est donc accepté.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 500 000 francs destiné à la mise aux normes de différentes places de jeux existantes (école Liotard et six parcs municipaux).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2024.

Annexes à consulter sur le site du Conseil municipal.